



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintcharles71.fr



SECTION SPORTIVE FOOTBALL

CONCOURS D'ENTREE 2021/2022

ENTREE DE LA SIXIEME A LA TROISIEME (2007 / 2008 / 2009/2010)

Le MERCREDI 05/05/2021 (6/5)

Le MERCREDI 26/05/2021(4/3)

A 13h30 au Stade Léo Lagrange

(Vestiaires Adams - Entrée Rue Pierre de Coubertin)

Collège Le Devoir

3, rue Général Giraud
71000 Chalon sur Saône
Tél : 03 85 45 83 42
fax : 03 85 41 04 18

www.saintcharles71.fr

secretariat.college.ledevoir@saintcharles71.fr

Football Club Chalonnais

16, rue Pierre de Coubertin 71100
Chalon sur Saône
Tél : 09 65 37 77 45
Fax : 03 85 46 56 08

www.fcchalon.com

chalon.fc@lbfc-foot.fr



Association fondée le 30/06/1926 – Ligue de Bourgogne – F.F.F. – N° 506732 – Agrément Jeunesse et Sport N° 15012
Terrain : Stade Léo Lagrange, rue Pierre de Coubertin / Siège du Club : 16, rue Pierre de Coubertin 71100 Chalon sur Saône

Tél : 09 65 37 77 45 / Fax : 03 85 46 56 08 / Email : chalon.fc@lbfc-foot.fr / Site Web : www.fcchalon.com



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintcholes71.fr



LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE « FOOTBALL »

En 2019 / 2020, la section sportive football du Collège Le Devoir rassemble 36 joueurs scolarisés de la sixième à la troisième. Les 35 joueurs sont licenciés au Football Club Chalonais, ce qui permet d'avoir un suivi permanent des jeunes (entraînements, compétitions, progression).

9 élèves en 6^{ème}

8 élèves en 5^{ème}

13 élèves en 4^{ème}

6 élèves en 3^{ème}

Ces jeunes évoluent dans un environnement scolaire stable où la pédagogie est au centre de la formation et des apprentissages. Les emplois du temps sont aménagés afin qu'ils puissent s'entraîner dans des conditions optimales. L'encadrement des sections sportives est assuré par des éducateurs diplômés, tous sont titulaires du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF). Il s'agit de concilier réussite scolaire et sportive. Depuis la création de cette structure en 1997 et la mise en place du partenariat entre le Collège et l'association sportive, près de 100% des élèves présents en section sportive ont obtenu leur Brevet des Collèges.

Chaque année, de nouveaux joueurs rejoignent le club du FC CHALON (condition indispensable pour intégrer cette structure), car sa section sportive est reconnue par le rectorat (niveau Excellence), labellisée par la Fédération Française de Football (Label FFF) et très bien structurée (Encadrement diplômé, groupes d'entraînements restreints et homogènes, un éducateur pour 12 jeunes en moyenne, planification des séances d'entraînement, programmation d'un cycle « futsal » sur la période hivernale, de décembre à février).

D'un point de vue général, notre priorité reste la scolarité de l'enfant, cela doit être aussi sa priorité. Au niveau du football, l'objectif principal reste la progression individuelle et collective des joueurs, afin de leur permettre de s'épanouir dans leur activité de prédilection.

A titre informatif, voici un bilan statistique des trois dernières années écoulées, concernant le taux de réussite au Brevet des Collèges des joueurs de section sportive :

Année scolaire	Réussite au brevet	Passage filière générale	Passage filière professionnelle
2018/2019	90 %	100 %	
2019-2020	95 %	90 %	



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintchaies71.fr



LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

Les entraînements ont lieu les lundis et jeudis (pour les 6^{èmes}/ 5^{èmes}), les mardis et vendredis (pour les 4^{èmes}/ 3^{èmes}), de 16h30 à 18h00 au Stade Léo Lagrange, à Chalon sur Saône.

Les élèves effectuent le trajet Collège - Stade en bus, avec les « LES MINI BUS DU CLUB ». Ils sont pris en charge par des éducateurs du club. Départ vers 15 H 45, Rue Pierre Deliry à 50 mètres de l'établissement. Arrivée au Stade Léo Lagrange vers 16 H 00. Le retour de votre enfant n'est pas assuré par le Club ou le Collège, et sera donc programmé par vos soins, à partir de 18 h 15.

Chaque élève se doit de respecter le règlement intérieur du Collège, dans lequel il est scolarisé. Dans le cas contraire, des sanctions sportives seront envisagées (suppression des entraînements, mise à pied ...).

Il existe une continuité entre le Collège et le Club. Le responsable de la section sportive entretient un contact privilégié avec le corps enseignant (notamment les professeurs principaux) et le personnel d'éducation. Chaque trimestre, les élèves ont une appréciation « Football » qui apparaît dans le bulletin scolaire. Elle évalue l'implication, le comportement et la progression de l'élève. Les éducateurs de la section sportive assistent aux conseils de classe chaque trimestre.

L'inscription à l'Association Sportive du Collège (sport scolaire) est obligatoire pour tout élève de section sportive (26 € en 2019/2020) ainsi que la participation au Cross du District. Des compétitions UNSS (Football à 8, à 11 et Futsal), rassemblant les différentes sections sportives de la région, sont programmées en cours de saison (les meilleurs joueurs de la section par catégorie d'âge seront convoqués à cette occasion). Par ailleurs, les élèves ont la possibilité de participer aux autres activités de l'A.S. (Handball, Badminton, Cross, Athlétisme, Aviron).

Les familles bénéficient d'un interlocuteur privilégié en la personne du responsable de la section sportive. **Un jeune qui intègre la section sportive n'a pas la garantie d'être réinscrit la saison suivante au Collège** (en cas d'avertissements pour le comportement) ou dans le Club (indiscipline, niveau de jeu insuffisant, manque d'investissement, absences injustifiées à répétition).

NOTA BENE

Des journées « Portes ouvertes » sont organisées au sein de l'établissement le :

Prochainement

Venez-vous informer et découvrir les infrastructures du Collège. Le responsable de la section sportive et des éducateurs du FC CHALON seront présents (le matin), pour répondre à toutes vos interrogations.



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintcholes71.fr



LE TRIPLE PROJET

Le Projet Scolaire :

L'objectif de la section sportive est de permettre à l'élève d'acquérir une méthode de travail, des compétences en vue de l'obtention du **brevet et la préparation pour le passage au lycée**. Notre rôle est d'accompagner l'élève à chaque étape de son parcours scolaire en relation avec l'équipe pédagogique et de vie scolaire.

C'est pourquoi les élèves ayant des difficultés auront un aménagement de leur emploi du temps, ils se verront orienter par des heures études obligatoires à la place des séances d'entraînements de section sportive.

Le Projet Sportif :

Le Football Club Chalonnais est le club « Phare » du bassin chalonnais. Seul club du secteur à proposer une équipe par catégorie au plus haut niveau régional. Aujourd'hui, un tiers de l'effectif « Senior » est composé de joueurs issus des sections sportives du club.

- U13 Niveau Départemental « Elite »
- U14 Niveau Régional
- U15 Niveau Régional (Inter Ligue)
- U16 Niveau Régional
- U17 Niveau Régional
- U18 Niveau Régional

Un joueur qui intègre la section sportive en sixième, se voit proposer un projet sportif sur 4 ans (tout au long de son cursus scolaire au Collège). En fonction de ses capacités et de son investissement, il aura la possibilité de jouer au meilleur niveau possible pour un jeune en Bourgogne Franche Comté.

L'ambition du club par sa Section sportive est de faire progresser le joueur sur le plan individuel au niveau des qualités du footballeur (physiques, techniques, tactiques et mentales), mais aussi sur le plan collectif avec un projet de jeu commun.

Le Projet Educatif :

La section sportive doit permettre à l'élève de s'engager et de prendre des responsabilités : être acteur /joueur / jeune coach en participant physiquement aux différentes compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS mais également arbitre en prenant la responsabilité (sous couvert d'un adulte) d'arbitrer les rencontres.



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintcholes71.fr



La section sportive joue son rôle éducatif en apprenant aux élèves à acquérir une autonomie et une rigueur dans l'organisation du travail scolaire, du planning des entrainements (préparation de ses équipements) ainsi que la coopération l'entraide, la solidarité.

Le club étant engagé dans le Programme Educatif Fédéral (PEF), les élèves participeront et seront orientés sur des actions dans le domaine de la santé, citoyenneté, environnement, Fair -Play et arbitrage.

Ses valeurs seront au centre de la pratique de l'élève dans un climat où le plaisir reste un vecteur fondamental.

LE CONCOURS D'ENTREE

Le rendez-vous est fixé au Mercredi 5 mai ou 26 mai 2021

Le concours d'entrée est ouvert aux joueurs qui seront scolarisés en 2020/2021, de la sixième à la cinquième (joueurs nés en 2006, 2007, 2008, 2009).

Des tests évaluant la technique individuelle (agilité, maîtrise, coordination) et la vitesse (mesurée avec des cellules photoélectriques) seront au programme de cet après-midi. Le niveau de jeu sera évalué au travers de situations « jouées » et d'oppositions à effectifs réduits.

13h30 : Accueil des joueurs aux vestiaires Adams du Stade Léo Lagrange.

14h00 : Présentation du staff technique et début des tests.

17h00 : Réception organisée au Club House.

17h30 : Clôture de la journée.

Chaque joueur devra prendre contact avec le responsable de la section sportive. Après étude du niveau de jeu par le Football Club Chalonnais, la famille recevra un courrier validant l'intégration « sportive » de l'enfant, dans les quinze jours suivant la date du concours d'entrée. Par ailleurs, le dossier scolaire de votre enfant sera étudié, en vue de l'inscription au Collège Le Devoir, après les tests sportifs, si ce dernier est refusé, votre enfant ne pourra pas incorporer la section sportive.

Pour des raisons d'assurance et de responsabilité, le joueur devra fournir la photocopie de la licence Football 2019/2020 ou un certificat médical (daté de moins de quinze jours).

LES ENTRAÎNEMENTS, LE SUIVI PERSONNALISÉ

Les séances proposées dans le cadre de la section sportive sont planifiées tout au long de l'année. Les cycles d'entraînements durent entre trois et quatre semaines (en fonction des vacances scolaires). Ils intègrent les directives de la Fédération Française de Football et font partie intégrante de la politique technique du club. Pendant la période hivernale (de décembre à février), un cycle d'entraînement est dédié au football en salle. Le Futsal est une pratique diversifiée, très complémentaire du football traditionnel. Les joueurs de la section sportive sont privilégiés car ils s'entraînent tout au long de l'année, quelles que soient les conditions météorologiques (les créneaux en salle sont à notre disposition uniquement sur le temps scolaire).

La planification des séances repose sur trois aspects :

- La technique individuelle (contrôles, passes, techniques défensives, dribbles ...).
- Le niveau tactique (réflexion du joueur, gestion de situations à résolution de problèmes).
- Le développement moteur (psychomotricité, coordination, vitesse, vivacité).

Un suivi des présences permet de faire un point mensuel sur l'assiduité de chaque joueur. Des entretiens individuels sont effectués en cours de saison. Il s'agira pour le joueur de s'auto-évaluer (grilles d'auto-évaluation) et d'avoir un retour sur son évolution (échanges entre le joueur et l'encadrement). Afin d'évaluer les joueurs de la section sportive, trois périodes de tests sont prévues dans la saison (les différents tests porteront sur la technique individuelle, la vitesse, et la coordination). En cas d'absence prévue ou non, il est indispensable de prévenir le responsable de la section sportive. En ce qui concerne les blessures, *il est vivement conseiller de s'orienter vers nos référents médicaux*, qui établiront un certificat médical si besoin et assureront le suivi des blessures et la reprise de l'activité en coordination avec les intervenants de la section.

SEMAINE TYPE :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h
6ème-5ème	4ème-3ème	6ème-5ème	4ème-3ème





Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintchaies71.fr



LE SUIVI MEDICAL

- ⇒ Une visite médicale en début de saison pour valider la licence 2021/2022
- ⇒ Une seconde visite médicale approfondie en partenariat avec le Centre Médico Sportif (CMS), début 2021.
- ⇒ Un staff médical « référent »

- > Un médecin du sport : DR KAOUADJI KEVIN- DR CARBONNEL
- > Un kinésithérapeute : Adrien LEBLANC
- > Un ostéopathe : Camille FRANCOIS
- > Un podologue - pédicure : POLE PARAMÉDICAL DU PIED

Un médecin du sport (spécialisé), un kinésithérapeute, une ostéopathe et un podologue-pédicure composent l'équipe médicale « partenaire ». Le coût des consultations reste à la charge des familles. Les deux avantages majeurs : la compétence et la rapidité de la prise en charge. Les rendez-vous sont facilités avec des créneaux horaires spécifiques.

LES INTERVENANTS DE LA SECTION SPORTIVE

- **RESPONSABLE DE LA SECTION SPORTIVE DU COLLEGE LE DEVOIR**

GALLIENNE ALEXANDRE (Brevet d'Etat, BEF)

- **REFERENT SECTION SPORTIVE DU COLLEGE LE DEVOIR :**

Alexandre PETIT (BMF)

Educateur U14 Régional.

- **INTERVENANT :**

GEOFFRAY PIGOT CFF2

SALI ALEK

Ponctuellement, les cadres techniques de la Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football interviennent au cours des séances pour proposer de nouvelles situations « terrain », mettre en place de nouvelles pédagogies et suivre la formation des joueurs :

Aurélien MICONNET (Conseiller Technique Territorial du 71)

Damien MELICQUE (Conseiller Départemental du Football d'Animation du Pays Saônois)

Chaque saison, **Gwenaël MARTIN** (Arbitre R1, N3, Formateur des jeunes arbitres en Bourgogne) est intervenue auprès des jeunes de la section pour leur présenter la fonction d'Arbitre et les sensibiliser à l'arbitrage (alternance entre théorie et pratique).

Au cours de la saison, tous les joueurs de la section sportive reçoivent des équipements. Les dotations varient selon les années (Financement par le District de Football du Pays Saônois).



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintcharles71.fr



LE COÛT DE LA SCOLARITE

- Les frais d'inscription : 50€
- Les frais de scolarité : 614€ pour l'année scolaire
- Les frais de restauration : DP : 6€/repas
DP occasionnel : 6,65€
- Les frais d'internat : 3900€ (avec acompte de 500€ à verser à l'inscription)

Nouvel internat : 60 chambres de 2 lits (avec douche, lavabo et WC dans chaque chambre).

Comprenant l'hébergement et les repas du lundi midi au vendredi midi.
(Petits déjeuners, déjeuners, goûters et dîners).

Etudes dirigées et surveillées.

Pas d'internat le week-end.

Possibilité de paiement par mois, par trimestre ou à l'année, par prélèvement bancaire.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ⇒ **Renvoyer impérativement le dossier d'inscription complet** au Football Club Chalonnais, à l'attention de M. PETIT ALEXANDRE, 16, rue Pierre de Coubertin, 71100 Chalon sur Saône ou sur l'adresse mail : a.petit@saintcharles71.fr **avant la date du concours d'entrée**, pour permettre une meilleure gestion et une organisation efficace.
- ⇒ **Effectuer une demande d'inscription au Collège Le Devoir**, en contactant le secrétariat au 03 85 45 83 35, directement. Vous pourrez alors prendre rendez-vous avec Mr PECHINOT, Chef d'Etablissement (entretien avec la famille en présence de l'enfant, visite des locaux, questions diverses).
- ⇒ Vous pouvez contacter en parallèle le Gestionnaire administratif, pour toutes informations ou demande supplémentaire chalon.fc@lbfcc-foot.fr, a.petit@saintcharles71.fr
- ⇒ Passer avec succès les différentes épreuves du concours d'entrée ou être suivi par la cellule « recrutement » du Football Club Chalonnais.
- ⇒ Avoir un dossier et un niveau scolaire solide pour intégrer le Collège Le Devoir.
Etre licencié au Football Club Chalonnais, tout au long du cursus scolaire.
- NB** : L'inscription est conditionnée par la validation des deux parties (le Club et le Collège).



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintchaies71.fr



APRES LA SECTION COLLEGE

Après le Collège, les élèves ont la possibilité de poursuivre leur cursus scolaire et sportif.

Deux orientations possibles et deux projets très différents :

1./ Un cursus « sportif », aménagé sur 3 ans, au Lycée Emiland Gauthey

Section sportive

Baccalauréat d'enseignement général et technologique

Cinq entraînements en section sportive par semaine, auxquels s'ajoute une séance avec le Club.



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintchailes71.fr



INFORMATIONS GENERALES

Collège Le Devoir :

Chef d'établissement :	F. PECHINOT
Directrice adjointe du Collège :	S. SIMONET
Responsable vie scolaire :	M.GUENOT
Professeur d'EPS Référent :	D. SZADECZKI

Football Club Chalonnais :

Président du FC Chalon :	P. JACQUES
Responsable Sportif Jeunes	W.LAMBRET
Référent de la Section Sportive :	A.PETIT

DOCUMENTS ET PIECES A RETOURNER AU CLUB

⇒ La réponse vous sera transmise sous quinze jours par mail.

⇒ Une photocopie de la licence Football ou un certificat médical (daté de moins de 15 jours).

⇒ La **fiche de renseignements** dûment complétée de ce dossier.



Collège Le Devoir
secretariat.college.ledevoir@saintchaies71.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TAILLE :

POIDS :

DROITIER

GAUCHER

ADRESSE POSTALE 1 :

ADRESSE POSTALE 2 :

TELEPHONE DU JOUEUR :

TELEPHONE DES PARENTS :

ADRESSE E-MAIL DU JOUEUR :

ADRESSE E-MAIL DES PARENTS :

CLASSE / ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2020/21:

ORIENTATION ENVISAGEE EN 2020/21:

CLUB EN 2020 / 2021 :

NOM DE L'EDUCATEUR :

POSTE OCCUPE 1 :

SON NUMERO DE TELEPHONE :

POSTE OCCUPE 2 :

NIVEAU DE COMPETITION :

DEPARTEMENTAL

REGIONAL HONNEUR

AUTRE :

ANTECEDENTS MEDICAUX (allergies, interventions médicales....) :

Entourer la mention utile

Je soussigné, _____ père / mère / tuteur de _____

-est intéressé par une entrée en section sportive collège

- n'est pas intéressé par une entrée en section sportive collège

Fait à Chalon sur Saône, le / / 2021.

Signature :